

DELIBERATION N° 29 DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2024

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024 – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 8 DU 8 AVRIL 2024

Le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de La Garde régulièrement convoqué en date du 11 juin 2024, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène ARNAUD-BILL, Maire. Elle procède à la nomination de M. JONET en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Mme Hélène ARNAUD-BILL; M. Jean-Louis MASSON; M. Franck CHOUQUET; Mme Marie-Hélène CHARLES; M. Alain DUMONTET; Mme Martine BLANC; M. Alain FUMAZ; Mme Sophie OURDOUILLIE; M. Jean-Eric LODEVIC; Mme Janig GUE; Mme Hélène DELSANTO; M. Jean-Claude MARASTONI; M. Michel GUILLOUZIC; M. Alain JOUOT; Mme Martine DE SANTIS; M. André BAULON; Mme Brigitte MORILLION; Mme Josiane BERCET; M. Olivier CHELLE; M. Gilles BROYER; M. Jean-Marc ANNEVILLE; Mme Céline MURENA; M. Florian JONET; Mme Viviane CHASTANT; Mme Wahida ZAMOURI; M. Olivier CHARLOIS; M. Cyril AMARIT; Mme Flora MARTINO; Mme Joëlle ANTOINE; Mme Julia PEIRONET BREMOND.

Représentés : M. Christian GASQUET donne procuration à M. Jean-Claude MARASTONI; Mme Bouchra BARHAM donne procuration à M. Alain DUMONTET; Mme Laure-Hélène BAUMANN donne procuration à Mme Céline MURENA; Mme Mireille CHABOT donne procuration à Mme Julia PEIRONET BREMOND

Absent excusé : M. Michel CAMATTE

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	35	EN EXERCICE	35	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION	34	PRESENCE PHYSIQUE	30	QUORUM PHYSIQUE	16
--------------------------------	----	-------------	----	-------------------------------------	----	-------------------	----	-----------------	----

RAPPORTEUR : MONSIEUR ALAIN DUMONTET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7,

VU la délibération n° 1 du 8 avril 2024 relative au vote du Budget Primitif du Budget Principal – Exercice 2024,

VU la délibération n° 8 du 8 avril 2024 relative aux subventions accordées aux associations au titre de l'exercice 2024,

VU l'avis de la commission municipale FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE / ECONOMIE / EMPLOI en date du 28 mai 2024,

CONSIDERANT les demandes de subvention effectuées par les associations listées ci-dessous au titre de l'exercice 2024.

OUI LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : **ATTRIBUE** les subventions aux associations au titre de l'exercice 2024 pour un montant total de 11 450,00 €, comme annexé ci-dessous.

ARTICLE	FONCTION	ASSOCIATION	AVANTAGES EN NATURE 2022	MONTANT ATTRIBUE EN 2023	MONTANT ATTRIBUE EN 2024
65748	02401	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU VAR	0,00 €	3 900,00 €	4 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20240617-DEL2024060029-DE
Date de télétransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024

ARTICLE	FONCTION	ASSOCIATION	AVANTAGES EN NATURE 2022	MONTANT ATTRIBUE EN 2023	MONTANT ATTRIBUE EN 2024
65748	02402	COMITE DES FETES DE LA GARDE	11 660,94 €	6 000,00 €	6 000,00 €
65748	02401	LES AMIS DE MARIE CURIE	0,00 €	500,00 €	500,00 €
65748	02401	BABY'S CAFE	0,00 €	150,00 €	150,00 €
65748	02401	UNE FLEUR UNE VIE	0,00 €	300,00 €	300,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			11 660,94 €	10 850,00 €	11 450,00 €

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs établies entre la commune de La Garde et les associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement 2024.

ARTICLE 3 : **INFORME** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Le (la) secrétaire de séance,

Le Maire,



AL'UNANIMITE :
POUR : 34

Délibération rendue exécutoire par sa publication le 21 juin 2024.

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20240617-DEL2024060029-DE
Date de télétransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024